

LE PEUPLE D'ABORD

N/232

Du 03 au 09 SEPT 2024

Magazine Hebdomadaire d'analyses et d'Informations générales

LE JOURNAL DU CABINET

LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A INAUGURÉ LA PREMIÈRE USINE PEPSI RDC

2024





SOMMAIRE



06

Le Président Tshisekedi a inauguré l'usine Pepsi RDC

11^{ème} Conseil des ministres

12



24

.Incident survenu dans une entreprise française à Kinshasa

Mesures conservatoires à prendre dans les territoires occupés

29



37

La semaine du Président de la République

L'EDITORIAL



Le chouchou des investisseurs!

Implantation de l'unité d'assemblage des bus Mercedes à Kinshasa, des chaînes hôtelières Hilton, Novotel et le samedi 31 août dernier, l'inauguration de l'usine de production des boissons Pepsi en République démocratique du Congo (RDC).

Au regard de ce constat, une seule conclusion: le Congo Kinshasa redevient fréquentable pour les grands investisseurs.

Hier encore, l'instabilité politico-sociale marquée par un mauvais climat des affaires, n'encourageait aucun investisseur sérieux à venir s'implanter en RDC, aujourd'hui, la donne est différente.

Le pays de Lumumba était en 2023 la principale destination des investissements chinois en Afrique.

Tout un symbole de la crédibilité que la RDC a gagnée ces dernières années grâce à un management

différent dont la clé de voûte demeure l'installation d'un État de droit et une gestion saine des deniers publics.

Des yeux humains, il est certes encore difficile d'entrevoir le relèvement du grand léopard congolais. Mais les premiers pas des efforts de développement sont visibles : la gratuité de l'enseignement de base, la gratuité de la maternité, le lancement du projet de développement des 145 territoires et l'impartialité des services judiciaires sont notamment d'importantes réformes sociales qui démontrent que le salut du peuple est désormais la loi suprême en RDC.

Giscard Kusema





LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI A INAUGURÉ LA PREMIÈRE USINE PEPSI RDC



Le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a inauguré, le samedi 31 août 2024 dans la Zone Économique Spéciale de Maluku, la première usine de production des produits de la marque Pepsi.

Propriété du groupe Varum Beverage Limited, cette usine a une capacité de production journalière de 1 200 000 bouteilles des boissons sucrées, sous licence et contrôle de Pepsico New York,

propriétaire du label. Adressant le mot de bienvenue au Président Tshisekedi ainsi qu'aux autres invités de marque, le directeur des ressources humaines Albert Mbala a remercié le Chef de l'État qui a facilité l'implantation de cette usine en RDC, créatrice de plus de 5000 emplois directs et indirects.

Dans son message laissé dans le livre d'or, le Président de la République a fait part de sa satisfaction de voir ce projet aboutir.

« C'est une étape significative dans le développement industriel de notre pays ; cette usine illustre parfaitement bien la confiance que les investisseurs internationaux placent désormais en l'avenir de la République Démocratique du Congo », a écrit le Chef de l'État.

« En tant que Président de la République, je suis fier de saluer l'arrivée de Pepsi comme un partenaire stratégique dans notre quête de prospérité partagée et de

renforcement de notre économie locale », a souligné le Président Felix Tshisekedi avant d'ajouter : « que cette usine devienne un véritable moteur de croissance, offrant des opportunités d'emplois à nos concitoyens et contributeurs au bien-être de notre peuple ».

Venu spécialement pour cet événement, le CEO du RJ Corp dont Varun Beverage est une des filiales, a précisé que « tous nos produits font l'objet de tests de qualité rigoureux et sont vendus à prix compétitifs, ce qui permet d'offrir aux consommateurs congolais des produits de meilleure qualité ».

Par la même occasion, le patron

mondial du groupe RJ Corp a annoncé la construction d'une clinique pour offrir des soins médicaux gratuits.

Pour le ministre de l'industrie et développement des petites et moyennes entreprises, Louis Watum Kabamba « la mise en place des Zones Economiques Spéciales répond à l'urgence de doter le pays d'infrastructures industrielles et d'un climat des affaires attractif à travers des mesures incitatives fiscales, douanières et administratives susceptibles de favoriser l'implantation des projets d'investissements nationaux et l'attrait des investissements directs étrangers ».

Avec le lancement de cette usine, la RDC fait partie des 5 pays afr-

icains qui disposent d'une chaîne industrielle d'embouteillage des produits mondialement connus des marques PepsiCo à l'instar du Maroc, du Nigeria, de la Zambie et du Zimbabwe.

Pour rappel, c'est à l'occasion de l'inauguration de l'usine Pepsi du même groupe à Harare, en 2021, que le ministre de l'industrie de l'époque Julien Paluku avait transmis le message du Président de la République Félix Tshisekedi d'implanter une usine Pepsi en RDC.

Varun Beverage a ainsi bénéficié de toutes les facilités fiscales et douanières qu'offre la zone économique spéciale de Maluku. **Giscard Kusema**



RIPOSTE CONTRE LE MPOX: LA RDC REÇOIT LE SOUTIEN DE CDC AFRICA ET DE LA FONDATION BILL ET MELINDA GATES

Pour la deuxième fois consécutive en l'espace d'une semaine, le Directeur du Centre Africain de Contrôle et de prévention des maladies (Africa CDC), Dr Jean Kaseya a rencontré le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Cette fois, Dr Jean Kaseya était accompagné du Président de la Fondation Bill et Mélinda Gates, Christ Elias, venus faire le point sur l'évolution de la vaccination de routine.



Il s'agit de la vaccination de tous les petits enfants sur l'ensemble du pays contre la rougeole, la poliomélie, la varicelle, etc.

Le Directeur d'Africa CDC a félicité le gouvernement congolais pour l'augmentation de la couverture sur la vaccination. " On a vu que la couverture a beaucoup augmenté, le nombre d'enfants souffrant de la poliomyélite a baissé de plus de 80%", a déclaré le Dr Kaseya.

"Nous sommes contents que le Président accepte qu'Africa CDC avec la Fondation Bill et Mélinda Gates et d'autres partenaires qu'au mois de mars le Forum "Mashako" puisse devenir un forum régional ", a-t-il annoncé.

Il a promis de sensibiliser tous les Chefs d'État d'Afrique centrale pour être à Kinshasa en mars avec leurs ministres de finances, de santé et des gouverneurs.

Et cela devient une marque déposée de la RDC.

Donc chaque année, le pays va commencer à accueillir les Présidents et ministres d'Afrique centrale pour discuter de la vaccination.

Une autre nouvelle, c'est la décentralisation du dépistage à travers le pays. Le Dr Jean Kaseya a annoncé qu'un "programme ambitieux pour faire en sorte que toutes les régions commencent à faire le dépistage ".

Au sujet de la riposte contre le Mpx, le Directeur d'Africa CDC a rassuré que tous les documents sont signés: "nous sommes en train de faire de notre mieux pour qu'en début de la semaine prochaine les vaccins Mpx arrivent en RDC et qu'on commence à vacciner".

Le ministre de la santé publique, hygiène et prévoyance sociale Roger Kamba, qui a conduit la délégation, a salué l'engagement du Chef de l'État Félix Tshisekedi quant à l'augmentation de cette vaccination qui réduit beaucoup la mortalité des enfants souffrant de la rougeole, poliomélie, varicelle, etc.

Pitshou Makwela

REÇU PAR LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI , LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'OMS CONFIRME L'ARRIVÉE IMMINENTE DES VACCINS MPOX EN RDC

De retour de Brazzaville où il a assisté à l'élection du nouveau Directeur Afrique de l'OMS, Dr Docteur Tedros Adhanom, le Directeur général de l'OMS a été reçu le jeudi 29 août, à la Cité de l'union africaine par le Président de la République Félix Tshisekedi.

Conduit par le ministre de la santé publique, hygiène et prévoyance sociale Roger Kamba, le patron mondial de l'OMS est allé présenter les civilités au Chef de l'État, mais aussi lui dire le soutien des organisations internationales pour accompagner la République Démocratique du Congo (RDC) dans toutes les urgences qu'elle rencontre.

Le numéro un de l'OMS dans le monde a confirmé l'arrivée, en RDC, dans les jours avenir des vaccins contre la Mpx.

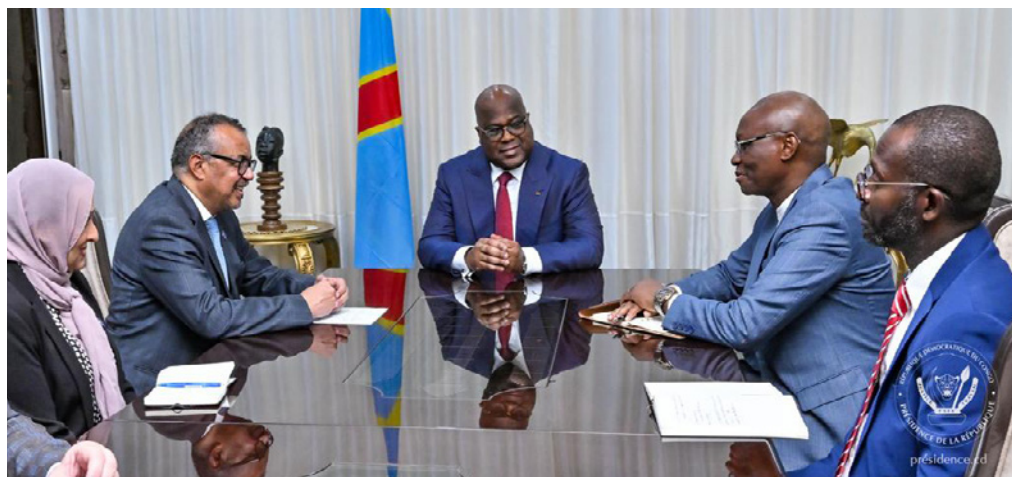
"J'ai rassuré le Président de la République, je vais faire en sorte que les choses soient beaucoup plus expéditives, et que la livraison des vaccins se fasse le plus tôt possible", a déclaré le Dr. Tedros.

Le Directeur général de l'organisation mondiale de la santé a rassuré que son institution ainsi que d'autres partenaires travaillent ensemble pour soutenir la

RDC et aussi les pays qui sont frappés par cette épidémie. Il a salué l'engagement du Chef de l'État à éradiquer cette pandémie, avec la mobilisation de 10 000 000 USD pour essayer d'avancer beaucoup plus rapidement.

"Quel que soit le Covid ou Mpx, une chose est très claire, il faut qu'il y ait un traité des pandémies au plus tard la fin de l'année. Je suis très content que nous soyons en train de travailler sur le processus d'arrêt de cette pandémie", a conclu le patron de l'OMS dans le monde.

Pitshou Makwela



SITUATION SÉCURITAIRE DANS L'EST: LA RDC REÇOIT LE SOUTIEN DE LA JEUNESSE AFRICAINNE

Le jeudi 29 août, tard dans la soirée, le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo a échangé avec une délégation de l'union panafricaine de la jeunesse (UPJ), à la cité de l'union africaine.

Conduite par la ministre de la jeunesse et de l'éveil patriotes, Noëlla Ayeganagato Nakwipone, cette jeunesse africaine est, à l'occasion du 1er Sommet des présidents de conseil national de la jeunesse sur la paix, la sécurité et le développement en Afrique, tenu à Kinshasa, venue présenter leur civilité au Chef de l'État.

"Nous sommes venus présenter notre civilité au Président de la République, mais aussi lui remercier pour tout l'accompagnement, l'assistance auprès de la jeunesse en tant que champion de la jeunesse africaine", a déclaré Moumouni Dialla, Président de l'union panafricaine de la jeunesse.

Quant à la situation sécuritaire dans l'Est du pays le Burkinabé Moumouni a manifesté sa solidarité au peuple congolais. "Nous manifestons notre solidarité à travers son excellence, avec les peuples congolais pour la situation que vit le pays dans l'Est et apprécions les efforts du Chef de

l'État de contribuer à un retour de la sécurité, de la paix et surtout en optant pour le dialogue et la concertation", a-t-il ajouté.

Au nom de la délégation, le président Moumouni Dialla a salué l'attention particulière, du Président Félix Tshisekedi ainsi que l'accueil chaleureux.

"Son Excellence Monsieur le Président de la République a loué cette initiative qui, pour lui, démontre déjà là dynamique, la recherche de la solidarité entre les pays africains à travers la jeunesse et que pour lui, si la solidarité est construite autour de la jeunesse, cela va être une réalité pour les générations avenir, mais

aussi une réponse conséquente aux multiples crises que vit notre continent africain", a conclu le président de cette organisation régionale, M. Dialla.

Autrefois Mouvement panafricain de la jeunesse, l'Union Panafricaine de la Jeunesse a été fondée le 26 avril 1962 en Guinée Conakry sous l'impulsion des Chefs d'État, en tant que véhicule spécial destiné à mobiliser les jeunes en vue de la décolonisation de l'Afrique. Le mouvement a joué un rôle stratégique dans la mobilisation du soutien politique en faveur de l'indépendance des États africains.

Pitshou Makwela



LE PRÉSIDENT FÉLIX TSHISEKEDI S'ENGAGE À PROMOUVOIR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE



Au cours de la cérémonie de clôture du Forum du génie scientifique congolais qu'il a présidée le jeudi 29 aout dernier au Palais du peuple à Kinshasa, le Président Félix Tshisekedi a fait part de sa détermination à soutenir la Recherche scientifique et l'Innovation technologique en République Démocratique du Congo (RDC).

Dans son allocution, le Chef de l'État a chargé le ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation technologique à « présenter, dans les plus brefs délais, un projet de texte législatif au Conseil des ministres qui garantira un financement innovant et adéquat pour nos chercheurs

et innovateurs. » Le Président Tshisekedi a également enjoint le gouvernement « d'accompagner substantiellement la Recherche scientifique et l'Innovation technologique, et d'envisager par ailleurs des allocations beaucoup plus ambitieuses pour ce secteur dans les années à venir. »

Le Chef de l'État a aussi demandé que les innovations retenues durant ce forum bénéficient d'une large promotion et d'une réelle prise en charge par le gouvernement. « Je veillerai à ce que ce secteur soit soutenu non seulement par des paroles, mais aussi par des actions concrètes », a-t-il rassuré.

Le Président de la République s'est montré émerveillé par les prouesses réalisées par les innovateurs congolais qui ont exposé, dans le chapiteau du Palais du peuple, quelques produits de leur génie créateur.

Ouvert lundi dernier, ce deuxième forum avait pour objectif de promouvoir les inventions « Made in Congo » et de faire participer l'élite scientifique congolaise au développement du pays. Sur plus de 400 projets des inventeurs résidant au pays et à l'étranger, 50 ont été primés après décision du jury.

Carol Lumingu

COMPTE-RENDU DE LA ONZIEME REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES

Vendredi 30 août 2024

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix- Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO a présidé, à la Cité de l'Union Africaine, la onzième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement de la République, ce vendredi 30 août 2024.

Cinq (05) points étaient inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- I. Communication de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État;
- II. Points d'information ;
- III. Approbation d'un relevé de décisions du Conseil des Ministres ;
- IV. Examen et adoption de dossiers ;
- V. Examen et adoption de textes.

I. COMMUNICATION DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

La communication du Président de la République, Chef de l'État a porté essentiellement sur deux (02) points, à savoir :

1. De l'incident survenu dans une résidence diplomatique française à Kinshasa Le Président de la République est revenu sur l'incident survenu dans une résidence diplomatique française le vendredi 23 août 2024.

En effet quelques Agents du parquet, accompagnés des Pol-

iciers et agissant sur la base d'une Réquisition du Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, ont amorcé un déguerpissement irrégulier dans une résidence diplomatique française à Kinshasa touchant deux Diplomates français et leur personnel de garde.

Outre que cet acte déplorable constitue une violation grave de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, il constitue en même temps un incident offensant à l'endroit d'un pays ami avec lequel la République Démocratique du Congo a toujours entretenu de très bonnes relations de coopération et de développement.

C'est ainsi que le Président de la République a exprimé son profond regret auprès de l'ambassadeur de France qu'il a reçu.

Son action s'inscrit dans la suite de celle qui a été amorcée par la Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères, Coopération Internationale et Francophonie en présence du Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

Tout en saluant et félicitant la prompt réaction des autorités

judiciaires face à cette forfaiture, le Président de la République a engagé le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que le Conseil Supérieur de la Magistrature de prendre, chacun en ce qui le concerne, des dispositions nécessaires pour que des sanctions exemplaires soient infligées aux auteurs et de veiller à ce que pareils actes ne se reproduisent à l'avenir.

Aussi, a-t-il interpellé le Bâtonnier National et les Bâtonniers des différents Ordres de la République à ne pas laisser hors sanction tous les Avocats impliqués dans le fice-lage de ce genre de procédures qu'ils accomplissent généralement en marge de leur déontologie professionnelle.

2. De la nécessité d'harmoniser le calendrier de la rentrée académique Le Président de la République tient à l'harmonisation du calendrier académique au sein de nos institutions d'enseignement supérieur et universitaire pour stopper cette tendance à l'anarchie où des établissements fixent de manière individuelle, et sans concertation, leur propre calendrier académique, notamment la date de la rentrée. Cette situation

crée un désordre qui perturbe l'organisation, la préparation des étudiants, ainsi que celle de leurs parents.

« Pareille situation ne peut être tolérée. Il est impératif que toutes les institutions académiques respectent rigoureusement le calendrier fixé par les autorités compétentes.

La rentrée académique doit être uniforme et synchronisée sur l'ensemble du territoire national, afin de garantir une gestion optimale de notre système éducatif et de favoriser l'égalité des chances pour tous les étudiants, tant au niveau national qu'au niveau international », a martelé le La Ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire a été instruite à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer cette harmonisation. Car, il y a lieu de rappeler fermement à chaque établissement l'obligation de se conformer aux directives officielles.

Par ailleurs, le Président de la République a insisté sur des sanctions strictes qui devront être appliquées à l'encontre des institutions qui persisteraient à se soustraire de cette mesure. Il attend un rapport sur l'exécution de cette instruction avant la prochaine rentrée académique.

De l'intervention de la Première Ministre :
Dans la suite de la communication du Président de la Répub-

lique, la Première Ministre a salué la signature de l'accord entre le Gouvernement et le Syndicat du sous-secteur de l'Education qui balise la voix à une rentrée scolaire apaisée.

Elle a rassuré que le Gouvernement continuera à tout mettre en œuvre pour améliorer progressivement les revenus des enseignants.

Toutes les organisations syndicales ont été remerciées pour avoir privilégié l'intérêt supérieur de la Nation et de nos enfants. Elle a promis que le Gouvernement maintiendra ce climat de dialogue.

Changeant de chapitre, la Première Ministre est revenue sur la nécessité de soutenir les opérateurs économiques nationaux en vue de la structuration du nouveau système productif national.

Elle a rappelé que le Gouvernement de la République est résolument engagé dans des réformes structurelles à l'effet d'assurer la diversification de l'économie nationale, gage de la stabilisation du cadre macroéconomique et du renforcement de sa résilience face aux chocs exogènes.

Cette question a fait l'objet des discussions de la réunion du Comité de Conjoncture Economique qu'elle préside chaque mercredi qui s'est penchée entre autres, sur les mesures à prendre, pour ren-

forcer les capacités techniques, managériales et financières des opérateurs économiques nationaux en vue de la création d'une Bourgeoisie Nationale d'Affaires et d'une véritable classe moyenne Congolaise.

Elle a tenu à rappeler la décision du Conseil des Ministres tenue le vendredi 11 août 2023, relative l'activation du Programme de Promotion des Produits et Services du Label République Démocratique du Congo (PRO-LABEL RDC), en tant qu'instrument de politique économique et commerciale du pays.

Le dispositif de ce programme innovant a pour but d'assurer la diversification contrôlée de l'économie nationale grâce à la relance du secteur productif national et la montée en puissance des produits locaux Made in DRC.

A cet effet, la Première Ministre a invité les Ministres sectoriels concernés à examiner, avec le Groupe de chercheurs indépendants ayant soumis ce Programme au Gouvernement, les dispositions pratiques en vue de sa mise en œuvre effective.

Sur un autre chapitre, la Première Ministre a rappelé la nécessité de la modernisation des marchés dans les grandes agglomérations du pays, à la suite de l'incendie survenu au Marché de la Liberté de Masina, à Kinshasa, le dimanche 25 août 2024.

Elle a présidé, à ce propos le lun-

di 26 août 2024, une séance de travail avec les délégués des commerçants victimes de l'accident.

Les membres du Gouvernement concernés ainsi que les autorités provinciales ont été associés à cette réunion.

La Première Ministre a annoncé qu'une Commission ad hoc sera convoquée dans les tout prochains jours pour examiner, plus structurellement, la problématique du relèvement des marchés au standard requis.

Sur un autre volet, la Première Ministre a annoncé l'organisation, pour la toute première dans notre histoire, d'une Coupe d'Afrique de Handball Féminin. Kinshasa accueillera du 27 novembre au 07 décembre 2024 la compétition de Handball Senior Dames.

Une autre grande compétition de boxe est aussi annoncée et le Ministre des Sports et Loisirs a été chargé de suivre de près.

Abordant le dernier point de son intervention, la Première Ministre a évoqué le dossier des obsèques de Monsieur ASSANI WA LOSOMBA Emmanuel, concepteur des premières Armoiries de la République Démocratique du Congo en 1961, décédé le 11 août 2024.

Elle a souligné qu'au-delà des funérailles dignes à lui offrir, il mérite une décoration à titre posthume ainsi que la reconnais-

sance de son œuvre d'esprit par la République conformément à l'Ordonnance-Loi n°86-033 du 05 avril 1986 relative à la protection des droits d'auteurs et des droits voisins.

II. POINTS D'INFORMATION

II.1. Etat et administration du territoire Le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil le rapport sur l'état et l'administration du territoire national. L'état d'esprit de la population demeure calme. La semaine qui se termine a été marquée par les faits ci-après :

- Réactions mitigées quant à l'appel au dialogue national par certains acteurs politiques, mais souhait de plus forte cohésion nationale face à l'insécurité persistante dans la partie Est du pays ;
- Les préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 prévue ce lundi 02 septembre 2024 ;
- Vœux des populations des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi, de voir s'organiser les élections des Députés et Sénateurs, ainsi que des Gouverneurs de province, par la Commission Electorale Nationale Indépendante aux fins d'avoir des représentants bénéficiant de la confiance de leurs électeurs.

Dans le chapitre politique, le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a fait état des troubles à l'ordre public observés dans la ville de Lubum-

bashi. Cela l'a amené à rappeler aux dirigeants des partis politiques le devoir qui leur incombe d'assurer une éducation civique conséquente à leurs militants.

Dans le même chapitre, il a rappelé au Conseil la problématique liée au cadre de travail et la prise en charge de 915 Conseillers Communaux à travers la République ainsi que l'organisation des élections des Maires et Bourgmestres. Des solutions du Gouvernement sont en vue.

Par ailleurs, le Vice-Ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Couturières a informé le Conseil de l'adoption du Plan de lutte contre les embouteillages, la criminalité et l'incivisme des motocyclistes au cours de la réunion de commandement de la Police Nationale Congolaise qu'il a présidé le 29 août 2024. Kinshasa est prise comme phase pilote pour la mise en œuvre.

Il a par la suite brossé brièvement la situation sécuritaire sur l'ensemble du pays. Le Conseil en a pris acte de ce rapport.

II.2. Situation sécuritaire Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense et Anciens Combattants a présenté aux membres du Conseil la situation sécuritaire du pays qui reste dominé par la poursuite des efforts déployés par les forces de défense et de sécurité pour protéger l'intégrité du territoire national menacé principalement par l'agression rwandaise.

En présentant tous les éléments liés à la situation opérationnelle sécuritaire, il a mis en exergue quelques faits saillants dominants sur l'ensemble du pays, principalement au Nord et Sud-Kivu.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants est aussi revenu sur la situation en provinces notamment dans le grand Bandundu avec quelques incursions de Mobondo ainsi que la réaction de nos forces de défense et de sécurité.

Au Lualaba, il a évoqué les événements de Luilu où une société minière a requis les éléments de l'Armée pour faire partir les exploitants illégaux de leur site, la nuit du dimanche 25 au lundi 26 août 2024, et qui ont conduit à la mort de deux exploitants et de nombreux blessés.

Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants envisage d'y dépêcher une mission pour procéder à l'identification des sites miniers qui ont véritablement besoin d'être sécurisés par les forces armées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

II.3. Evolution de la situation récente sur le marché des changes ainsi que des biens et services
Intervenant en tant qu'invitée, la Gouverneure de la Banque

Centrale du Congo a informé le Conseil que la situation économique nationale, au cours de la quatrième semaine d'août sous examen, a été marquée par le maintien de la stabilité sur les principaux marchés des biens et services.

En effet, l'inflation a ralenti se situant à 0,147% contre 0,176% la semaine précédente.

En ce qui concerne le taux de change, au 23 août 2024, le Franc Congolais s'est apprécié de 1,70% en rythme hebdomadaire, situant le taux à 2.795,35 CDF le dollar américain sur le marché inter-bancaire. Au parallèle, le taux s'est établi à 2.870,32 CDF, enregistrant une dépréciation de 1,0% par rapport à la semaine précédente.

Quant à la croissance économique, les projections indiquent un taux de croissance de 4,7 % en 2024, soutenu principalement par le secteur minier.

Considérant les facteurs de risques externes et internes, elle a recommandé : la poursuite de la coordination des politiques monétaire et budgétaire dans le but de réduire progressivement les pressions exercées par la liquidité excédentaire sur le taux de change et l'inflation ; le maintien d'une rigueur budgétaire favorisant l'accumulation de marges de trésorerie ; la mise en œuvre de mesures de dédollarisation visant à stimuler la préférence

pour la monnaie nationale ; et, la mise en œuvre des actions de politiques sectorielles pouvant soutenir la diversification de l'économie.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.4. Note d'information relevant du secteur de la justice Prenant la parole au nom du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministre de la Communication et Médias a présenté au Conseil une note d'information portant sur : (i) les enjeux du contentieux international et (ii) l'ouverture de la requête de la République Démocratique du Congo contre le Rwanda devant la Cour des Etats de la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) le 26 septembre 2024.

Il a commencé par dresser un état des lieux global avant de préconiser des pistes de solutions assorties des propositions de mesures concrètes dont certaines sont déjà en cours de mise en œuvre, lesquelles doivent garantir une nouvelle impulsion dans la gestion Congolaise du contentieux international.

Dans cette optique, il a rappelé que le Président de la République a conçu l'idée de la création d'un front judiciaire international pour défendre la souveraineté et l'intégrité de notre territoire ainsi que nos intérêts économiques.

En phase avec cette vision, le

Vice-Ministre de la Justice et Contentieux International a effectué, sur ordre de la Première Ministre, une série des missions à Paris, Bruxelles, Arusha et Washington, lesquelles missions commencent déjà à donner des résultats par la programmation de l'examen de la requête de la République Démocratique du Congo contre le Rwanda en audience publique de la Cour de Justice de l'EAC.

L'audience est prévue pour le 26 septembre 2024.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.5. Mesures conservatoires à prendre dans les zones occupées par les groupes armés et le M23/RDF La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières a informé le Conseil des d'une série de mesures conservatoires à prendre dans son secteur concernant les zones occupées par les groupes armés et le M23/RDF.

La Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Foncières a présenté au Conseil les mesures conservatoires à prendre dans les zones occupées par les groupes armés et le RDF/M23.

Se basant sur les dispositions de la Loi n°73-021 du 20 juillet 1973 portant régime général des biens, régime immobilier et régime des sûretés telle que modifiée et complétée par la Loi n°80-008 du 18 juillet 1980, elle a précisé que les

mesures proposées visent à :

- sauvegarder l'intégrité du territoire national ;
- affirmer les attributs exclusifs de l'Etat en matière de propriété foncière, de gestion et d'attribution des terres ;
- protéger le patrimoine et immobilier de l'Etat dans les zones sous occupation de l'armée rwandaise et de ses supplétifs du M23 ;
- protéger le patrimoine foncier et immobilier des particuliers, des populations rurales et communautés locales en déplacement dans toutes les zones occupées ;
- garantir les droits régulièrement acquis et enregistrés contre toute forme de spoliation ;
- surseoir à la mise en œuvre de certaines dispositions de la loi contre les concessionnaires empêchés de mettre les fonds en valeur.

Le Conseil a pris acte de cette Note d'information.

II.6. Visite du Staff du Fonds Monétaire International Le Ministre des Finances a porté à la connaissance des membres du Conseil de la visite du Staff du Fonds Monétaire International (FMI) en République Démocratique du Congo dans le cadre de la préparation du nouveau Programme soutenu par la Facilité Elargie de Crédit (FEC) et d'un Programme au titre de Facilité pour la résilience et la Durabilité (RST).

Il a indiqué qu'à travers ces deux programmes, le Gouvernement

pourrait mobiliser jusqu'à 2,5 milliards de dollars américains, à raison de 1,5 milliard de dollars américains sur trois ans au titre de la FEC et 1 milliard de dollars américains pour la RST. La mobilisation de la RST reste tributaire de l'existence préalable d'un Programme FEC.

Ainsi, une Mission de l'Equipe-RDC du FMI séjournera à Kinshasa du 5 au 1 septembre 2024 pour collecter les données nécessaires à la négociation de ces deux programmes, qui pourrait intervenir au mois de novembre courant, immédiatement après les Assemblées annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale.

Cette Mission sera conduite par Monsieur Calixte AHOKPOSSI, suivant l'agenda d'activités qui a été expliquée.

Pour ce faire, le Ministre des Finances a sollicité la disponibilité et l'implication de membres du Gouvernement concernés, pour recevoir ladite mission et mettre à sa disposition les informations dont elle aura besoin pour préparer les négociations de ces deux programmes.

Le Conseil en a pris acte.

II.7. Situation épidémiologique Le Ministre de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale a présenté aux membres du Gouvernement la note d'information sur la situation épidémiologique en République Démocratique du

Congo. Il s'est agi principalement de l'épidémie Mpox qui connaît un cumul de 18.839 cas suspects dont 4.874 confirmés, 3456 guéris et 621 décès, soit une létalité de 3,3%.

Plusieurs actions sont menées pour assurer une riposte conséquente, notamment l'arrivée attendue des vaccins, les contrôles aux frontières, le renforcement de la sensibilisation, la prise en charge gratuite des cas confirmés.

A ce jour, la République Démocratique du Congo dispose de plus de 15.000 kits de médicaments permettant d'assurer la prise en charge totale des malades identifiés.

Au regard des mesures prises, de la recherche active des cas, de l'arrivée attendue des vaccins ainsi que d'autres dispositions prises, l'épidémie est bien contenue. Pour les experts nationaux et étrangers qui se réunissent hebdomadairement autour du Ministre de la Santé Publique, Hygiène et Prévoyance Sociale, il n'y a pas de raison d'envisager le report de la rentrée scolaire 2024-2025. Par contre, il est recommandé aux écoles, aux parents et aux élèves d'observer les mesures barrières. La situation sanitaire liée au Choléra a également fait l'objet de la note d'information présentée au Conseil qui en a pris acte.

II.8. Problématique de la farine de maïs contaminée à l'aflatoxine et

mesures urgentes Le Ministre du Commerce Extérieur a entretenu le Conseil sur la problématique de la farine de maïs contaminée à l'aflatoxine, substance toxique présentant un danger pour la santé humaine et animale.

Partant des échanges récents sur la question notamment avec son homologue zambien et des conclusions de la Commission Sanitaire et Phytosanitaire dirigée par le Secrétaire Général au Commerce Extérieur, il a soutenu que la menace a été confirmée et les différentes marques de fabrique et de commerce de la farine contaminée ont été identifiées.

Il s'agit notamment de :
AFRICA MILLING ; ROLLER MEAL AND BREAK.FAST ; FARM FLUD SUPER DOG MEAL ; CONTINENTAL MILLING ; SHABCO MILLING ; GIRAD MILLING ; BUSU MILLING ; STAR MILLING.

Afin de parer à toute éventualité, quelques mesures préventives ont été prises, en urgence, pour protéger la population congolaise du danger. Il s'agit, entre autres, de :

- L'interdiction d'entrée sur le territoire national de la farine de maïs des marques de fabrique et de commerce précitées ;
- L'interdiction, sur l'ensemble du territoire national, de la consommation, la commercialisation et la distribution de la farine de maïs des marques précitées ;

- Le retraçage de l'existant de ces produits et leur retrait dans le circuit du commerce national ;
- Des sanctions exemplaires de tout cas d'importation frauduleuse sur le territoire national, de la farine susvisée, allant de la saisie à la destruction aux frais du contrevenant.

D'autres mesures à moyen et long termes ont été prises dans le cadre de la menace, le nouveau comportement de la population et des opérateurs économiques après la première annonce des mesures préventives.

Le Conseil en a pris acte.

II.9. Rapport de la 3ème session ordinaire du Conseil des Ministres de l'organisation de la Pêche et de l'Aquaculture des Lacs Edouard et Albert (OPA-LEA)
Le Ministre de la Pêche et Élevage a fait le rapport des travaux de la troisième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'organisation de la Pêche et de l'Aquaculture des Lacs Edouard et Albert (OPA-LEA) RDC-UGANDA qui se sont déroulés à Kinshasa du 19 au 22 août 2024.

Les résolutions prises prévoient respectivement : la gestion harmonieuse des ressources halieutiques partagées par les deux Etats ; la protection des pêcheries et des autres ressources naturelles des bassins des lacs Edouard et Albert ; la cessation immédiate des arrestations arbitraires des pêcheurs et pisciculteurs congolais et ougandais ; la création des

mécanismes de règlements des conflits entre pêcheurs et pisciculteurs Congolais et Ougandais; l'organisation des patrouilles mixtes pour la surveillance des activités de pêche et d'aquaculture dans les lacs Edouard et Albert ; la sensibilisation des communautés pour la non-utilisation des engins et techniques de pêche prohibés ; la production des statistiques de pêche et d'aquaculture dans les deux Etats Membres de l'OPA-LEA ; la tenue d'un Conseil des Ministres extraordinaire à Kampala au mois de mars 2025.

A l'issue de cette session du Conseil des Ministres, la Présidence de l'organisation de l'OPA-LEA est revenue à la République Démocratique du Congo par son Ministre de la Pêche et de l'Élevage.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

III. APPROBATION D'UN RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des Ministres a adopté le relevé de décisions prises lors de la dixième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 23 août 2024.

IV. EXAMEN ET ADOPTION DE QUATRE (04) DOSSIERS

IV.1. Formalisation du GEO RDC et mise en place d'un GEOportail
Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Aménagement du Territoire a

soumis au Conseil le dossier de formalisation du Group on Earth Observations-group sur l'Observation de la Terre (GEO RDC) et de mise en place d'un GEOportail.

Il a motivé la nécessité d'un cadre juridique solide pour la gestion des données géospatiales en vue d'assurer une coordination efficace entre les différentes politiques sectorielles en matière d'observation de la Terre.

D'où, la création d'un service public dénommé « GEO RDC. » Parlant du local content, il a soutenu la participation des acteurs locaux et la valorisation des compétences nationales sont privilégiées afin d'utiliser de manière autonome les technologies liées à l'observation de la Terre.

La maîtrise nationale des données géospatiales reste une question de souveraineté garantie pour prévenir tout risque d'appropriation illégitime par des acteurs étrangers.

Quant à l'optimisation du PDL-145 Territoires, l'accent a été mis sur l'approche intégrée combinant planification spéciale et socio-économique pour réaliser l'ambition de stimuler le développement à partir de la base.

Les différentes sources de financement du Géoportail ont été expliquées.

Pour terminer, le Ministre d'Etat,

Ministre de l'Aménagement du Territoire a précisé que le Gouvernement tient à construire un avenir durable et prospère pour tous les Congolais, la planification spatiale étant le socle du développement équitable, équilibré et durable.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté par le Conseil.

IV.2. Mesures de soutien aux entreprises et populations se trouvant dans les provinces victimes de l'agression rwandaise
Faisant suite aux recommandations du Président de la République lors de la septième réunion du Conseil des Ministres, le Ministre des Finances a brossé les mesures de soutien en faveur des entreprises et populations se trouvant dans les provinces victimes de l'agression rwandaise.

Elles ont été discutées au cours de la session extraordinaire de la Commission Tarifaire (Organe technique du Gouvernement) tenue le 20 août 2024.

Il a indiqué que la batterie des mesures proposées pour une durée de 12 mois s'adosse à celles prises auparavant dans le cadre de la lutte contre la vie chère et visent à assouplir davantage les charges fiscales des entreprises des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et celles de la Grande Orientale et à leur offrir des facilités en matières fiscales, douanières et parafiscales. Au nombre des mesures

proposées, figurent :

- la suspension des missions de contrôle sur place pour une durée de 12 mois au niveau national et provincial ;
- les facilités de paiement par échelonnement pour une durée de 12 mois des impôts et taxes établis par les Administrations ;
- le recours aux déclarations incomplètes ou provisoires pour le dédouanement des marchandises importées dans le cadre de l'aide humanitaire.

Ces mesures proposées permettront in fine de contribuer à la baisse des charges d'exploitation des entreprises, ce qui aura l'avantage de les rendre plus compétitives et leur offrir des marges de trésorerie nécessaires pour faire face à une conjoncture difficile.

Un projet de Décret portant mesures d'allégements fiscaux, non fiscaux, parafiscaux ainsi que des facilités douanières en faveur des provinces concernées sera soumis à l'approbation du Gouvernement.

Certaines mesures envisagées nécessitent une concertation préalable avec les provinces affectées par la crise sécuritaire.

Outre les mesures précitées, le Ministre des Finances a recommandé au Gouvernement d'envisager certaines facilités ne cadrant pas avec les allégements fiscaux.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté.

IV.3. Profil des Mandataires Publics Faisant suite aux instructions du Président de la République lors de la deuxième réunion ordinaire du Conseil des Ministres du 21 juin 2024, le Ministre du Portefeuille a soumis au Conseil le dossier lié au profil des mandataires publics.

A cet effet, il est indispensable que les Mandataires publics puissent disposer des compétences particulières et spécifiques en vue d'assumer avec professionnalisme et circonspection les fonctions qui leur sont confiées.

Évoquant les critères d'ordre général, lesquels se conforment aux dispositions de la Loi n°08/°10 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat, le Ministre du Portefeuille a cité respectivement : les qualifications académiques, l'esprit stratégique, les valeurs morales et éthiques, l'expérience en finances et audit, la connaissance de lois et de la gouvernance d'entreprise, l'ouverture internationale et l'expérience professionnelle.

Toutefois, a-t-il insisté, il faudra minimiser le cumul de mandat.

D'autres critères spécifiques du recrutement sont également pris en compte selon les dispositions légales de l'Acte Uniforme de l'OHADA.

Par exemple : le profil du mandataire doit être en adéquation avec la filière et l'objet social de l'entreprise, le Directeur Général

et/ou le Directeur Général Adjoint doivent avoir fait carrière dans l'entreprise ou dans le même secteur d'activité ou avoir des compétences transférables, et l'exigence de détenir des Diplômes d'études supérieures et des compétences en matière de gestion.

Le recrutement de tout Mandataire public, soit-il actif ou non actif, devra ainsi se faire sur concours.

Le Ministre du Portefeuille a rappelé que la performance d'une entreprise et sa capacité de réaliser les résultats escomptés sont liées à la qualité de la gouvernance d'une part, et à une culture de gestion axée sur les résultats d'autre part.

Ceci n'est possible que si les mandataires sont pétris de compétences et de formation solides.

IV.4. Validation de la Politique Nationale du Tourisme Le Ministre du Tourisme a saisi le Conseil de la tenue du Forum de validation de la Politique Nationale du Tourisme du 10 au 12 septembre 2024.

Il a indiqué que l'objectif majeur du Forum consiste à fédérer les énergies des différentes parties prenantes de la chaîne des valeurs du tourisme en vue de réfléchir et de mettre en place les mécanismes d'enrichissement et de validation de la Politique Nationale du Tourisme.

De ce fait, la politique Nationale du Tourisme se donne comme ambition de :

- Créer un cadre stratégique d'orientation pour l'accroissement des investissements touristiques notamment l'augmentation des capacités d'hébergement ;
- Améliorer les infrastructures d'accès aux sites touristiques ;
- Contribuer à la création d'emplois additionnels grâce aux investissements à réaliser sur toute la chaîne de valeurs touristiques avec l'aménagement des diverses structures touristiques notamment par la création des villages touristiques ;
- Accroître sensiblement les recettes annuelles en devises à mobiliser dans ce secteur ;
- Renforcer le partenariat public-privé pour la diversification de l'offre touristique, la création des nouvelles destinations touristiques à travers le pays et l'amélioration de la qualité des prestations.

Afin de mieux appréhender les défis majeurs de ce secteur pour y apporter une thérapie de choc adaptée et durable, le Ministre du Tourisme a préconisé la tenue du Panel gouvernemental dans le cadre du Forum précité. Cela met en exergue le caractère transversal du Tourisme et actionne une synergie et une interaction avec les Ministères sectoriels pour favoriser l'éclosion du secteur.

Il a pour ce faire sollicité la disponibilité des membres du Gouver-

nement et leur implication dans ce processus.

L'approbation de la Politique Nationale du Tourisme se fera par le Conseil des Ministres tel que spécifié dans l'article 6 de la Loi n°18/018 du 09 juillet 2018 portant principes fondamentaux relatifs au tourisme.

Après débats et délibérations, ce dossier a été adopté par le Conseil.

V. EXAMEN ET ADOPTION DE TROIS (03) TEXTES

V.1. Projet de Décret Le Vice-Premier Ministre, Ministre de la Fonction Publique, Modernisation de l'Administration et Innovation du Service Public a soumis au Conseil le Projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 portant création, organisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'Etat (CNSSAP).

Après l'extension du régime contributif à la quasi-totalité des Agents publics, il fallait se conformer aux normes internationales relatives aux caisses de sécurité sociales.

Car, l'article 5 de la Loi n°22/031 du 15 juillet 2022 portant régime spécial de sécurité sociale des agents publics de l'Etat a, par dérogation à la Loi relative aux établissements publics, in-

stitué un format exceptionnel de Conseil d'Administration pour la CNSSAP dont le nombre des membres est passé à quatorze (14) avec un mandat de trois (3) ans.

Pour ce faire, ce projet de Décret intègre, dans la structure de la CNSSAP, un Conseil d'Administration de quatorze (14) membres, en raison de sept (7) représentants de l'Etat-employeur et de (7) représentants des Agents assujettis.

Après débats et délibérations, ce projet de Décret a été adopté.

V.2. Projet d'Ordonnance-Loi Au nom du Ministre d'Etat, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux, le Ministre de la Communication et Médias a présenté le Projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de 15 jours prenant cours le 09 septembre 2024.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté le Projet d'Ordonnance-Loi.

V.3. Projet de Loi La Ministre de la Culture, Arts et Patrimoines a présenté au Conseil le Projet de Loi portant principes fondamentaux relatifs à la culture et aux arts en République Démocratique du Congo.

Ce texte fixe les principes fondamentaux notamment sur le fi-

nancement du secteur de la culture, sur la protection et la promotion des langues nationales et locales, sur la politique de restitution des biens culturels exportés illicitement à l'étranger, sur l'économie de la culture (sa contribution à l'économie nationale et du développement durable) et sur la promotion des arts (musique, lettre, cinéma et danse, etc.)

Elle a précisé que ce cadre législatif se conforme aux normes internationales et prend en compte la valorisation de l'identité culturelle de notre pays dans sa diversité et la protection artistique. Il facilitera ainsi la bonne marche du secteur culturel du pays dans son ensemble, d'autant plus que les artistes et opérateurs culturels ont réclamé depuis plus de 20 ans son adoption.

Reposant sur plusieurs axes stratégiques, ce projet de Loi vise à placer la culture au centre des enjeux sociétaux nationaux en créant des synergies avec d'autres secteurs afin de générer des emplois, de jouer son rôle dans le développement économique, de faciliter l'inclusion de certaines catégories de la population et de pacifier les relations intercommunautaires.

Après débats et délibérations, le Conseil a adopté le Projet de Loi. Commencée à 14h04', la réunion du Conseil des Ministres a pris fin à 19h01'.

Patrick MUYAYA KATEMBWE

Ministre de la Communication et Médias

Porte-parole du Gouvernement



ÉTAT ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET LA SITUATION SÉCURITAIRE DÉBATTUS AU CONSEIL DES MINISTRES



En l'absence de son titulaire en mission de service, le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil le rapport sur l'état et l'administration du territoire national.

Parmi les dossiers présentés figurent en bonne place la problématique liée au cadre de travail et la prise en charge de 915 Conseillers Communaux à travers la République ainsi que l'organisation des élections des

Maires et Bourgmestres.

Au menu également, la lutte contre les embouteillages, la criminalité et l'incivisme des motocyclistes à travers un plan de lutte contre ces phénomènes présentés au cour de la réunion de commandement de la Police nationale Congolaise présidée le 29 août dernier par le ministre de tutelle.

Au chapitre sécuritaire, le vice-Premier ministre, ministre de la Défense et Anciens Combattants a présenté aux membres

du Conseil la situation sécuritaire du pays qui reste dominée par la poursuite des efforts déployés par les forces de défense et de sécurité pour protéger l'intégrité du territoire national menacé principalement par l'agression rwandaise. 1. État et administration du Territoire.

Le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières a présenté au Conseil le rapport sur l'état et l'administration du territoire national. L'état d'esprit de la population

demeure calme. La semaine qui se termine a été marquée par les faits ci-après :

- Réactions mitigées quant à l'appel au dialogue national par certains acteurs politiques, mais souhait de plus forte cohésion nationale face à l'insécurité persistante dans la partie Est du pays ;

- Les préparatifs de la rentrée scolaire 2024-2025 prévue ce lundi 02 septembre 2024 ;

- Vœux des populations des provinces du Kwilu et du Nord-Ubangi, de voir s'organiser les élections des Députés et Sénateurs, ainsi que des Gouverneurs de province, par la Commission Electorale Nationale Indépendante aux fins d'avoir des représentants bénéficiant de la confiance de leurs électeurs.

Dans le chapitre politique, le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Couturières a fait état des troubles à l'ordre public observés dans la ville de Lubumbashi.

Cela l'a amené à rappeler aux dirigeants des partis politiques le devoir qui leur incombe d'assurer une éducation civique conséquente à leurs militants.

Dans le même chapitre, il a rappelé au Conseil la problématique liée au cadre de travail et la prise en charge de 915 Conseillers Communaux à travers la République ainsi que l'organ-

isation des élections des Maires et Bourgmestres. Des solutions du Gouvernement sont en vue.

Par ailleurs, le vice-ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Couturières a informé le Conseil de l'adoption du Plan de lutte contre les embouteillages, la criminalité et l'incivisme des motocyclistes au cours de la réunion de commandement de la Police Nationale Congolaise qu'il a présidé le 29 août 2024. Kinshasa est prise comme phase pilote pour la mise en œuvre.

Il a par la suite brossé brièvement la situation sécuritaire sur l'ensemble du pays. Le Conseil en a pris acte de ce rapport.

2. Situation sécuritaire Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense et Anciens Combattants a présenté aux membres du Conseil la situation sécuritaire du pays qui reste dominé par la poursuite des efforts déployés par les forces de défense et de sécurité pour protéger l'intégrité du territoire national menacé principalement par l'agression rwandaise.

En présentant tous les éléments liés à la situation opérationnelle sécuritaire, il a mis en exergue quelques faits saillants dominants sur l'ensemble du pays, principalement au Nord et Sud-Kivu. Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants est aussi revenu sur la situation en provinces notamment dans le grand Bandundu avec

quelques incursions de Mobondo ainsi que la réaction de nos forces de défense et de sécurité.

Au Lualaba, il a évoqué les événements de Lulu où une société minière a requis les éléments de l'Armée pour faire partir les exploitants illégaux de leur site, la nuit du dimanche 25 au lundi 26 août 2024, et qui ont conduit à la mort de deux exploitants et de nombreux blessés.

Le vice-Premier ministre, ministre de la Défense Nationale et Anciens Combattants envisage d'y dépêcher une mission pour procéder à l'identification des sites miniers qui ont véritablement besoin d'être sécurisés par les forces armées.

Le Conseil a pris acte de ce rapport.

Blandine Nzovo Niangasa

**LPDA LISEZ
ET FAITES
LIRE**

INCIDENT SURVENU DANS UNE RÉSIDENCE DIPLOMATIQUE FRANÇAISE À KINSHASA



Le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) à travers Le ministère des Affaires étrangères et coopération internationale a exprimé ses regrets à la suite de l'agression dont ont été victimes trois diplomates français samedi à Kinshasa.

Un incident qui serait lié à un conflit foncier qui a conduit à une intrusion dans une emprise française, en violation des prescrits internationaux.

Il s'est agi des individus, parmi lesquels quelques agents de la

Police Nationale Congolais qui se sont introduits sur un site de la représentation diplomatique française à Kinshasa, avec pour objectif de faire « déguerpir un diplomate français » Pour le gouvernement, la Convention de Vienne exige que la sécurité des diplomates soit garantie en tout lieu et en toute circonstance.

De son côté, la ministre des Affaires étrangères qui, dans un communiqué publié dans les médias avait exprimé ses profonds regrets suite à cet incident malheureux a souligné son engagement pour le respect des

conventions diplomatiques. Mais ces incidents n'entâchent en rien les relations bilatérales toujours au beau fixe entre la France et la République Démocratique du Congo. L'ambassadeur de France en RDC Bruno Aubert a été reçu lundi 26 Août à Kinshasa par le Président de la République Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Le Chef de l'État et son hôte ont regretté l'incident dont ont été victimes deux diplomates français samedi, à la suite d'un conflit foncier ayant conduit à une intrusion dans une emprise française. Le sujet a été présenté aux Membres du Conseil à travers des instructions claires données au gouvernement par Le Président de la République.

Le Président de la République est revenu sur l'incident survenu dans une résidence diplomatique française le vendredi 23 août 2024.

En effet quelques Agents du parquet, accompagnés des policiers et agissant sur la base d'une réquisition du Procureur Général près la Cour d'Appel de Kinshasa/Gombe, ont amorcé un déguerpissement irrégulier dans une résidence diplomatique française à Kinshasa touchant deux Diplomates français et leur personnel de garde.

Outre que cet acte déplorable

constitue une violation grave de la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques, il constitue en même temps un incident offensant à l'endroit d'un pays ami avec lequel la République Démocratique du Congo a toujours entretenu de très bonnes relations de coopération et de développement.

C'est ainsi que le Chef de l'État a exprimé son profond regret auprès de l'ambassadeur de France qu'il a reçu.

Son action s'inscrit dans la suite de celle qui a été amorcée par la ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, Coopération Internationale et Francophonie en présence du vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières.

Tout en saluant et félicitant la prompt réaction des autorités judiciaires face à cette forfaiture, le Président de la République a engagé le vice-Premier ministre, ministre de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières, le ministre d'État, ministre de la Justice et Garde des Sceaux ainsi que le Conseil Supérieur de la Magistrature de prendre, chacun en ce qui le concerne, des dispositions nécessaires pour que des sanctions exemplaires soient infligées aux auteurs et de veiller à ce que pareils actes ne se reproduisent à l'avenir.

Aussi, a-t-il interpellé le Bâtonni-

er national et les Bâtonniers des différents Ordres de la République à ne pas laisser hors-sanction tous les avocats impliqués dans le ficelage de ce genre de procédures qu'ils accomplissent généralement en marge de leur déontologie professionnelle.

Blandine Nzovo Niangasa



LE PRÉSIDENT FÉLIX ANTOINE TSHISEKEDI RAPPELLE À L'ORDRE LES ÉTABLISSEMENTS ACADÉMIQUES EN RDC

Lors de la 11ème réunion du conseil des ministres à la cité de l'Union Africaine, le chef de l'État a instruit le ministre de l'enseignement Supérieur et Universitaire à prendre des mesures, en ce qui concerne la rentrée académique.

Félix Antoine Tshisekedi veut que les institutions académiques respectent le calendrier tel que fixé par les autorités compétentes. C'est-à-dire que la date de la rentrée académique doit être uniforme sur toute l'étendue du territoire national, dans le but de garantir une gestion optimale du système éducatif en République Démocratique du Congo (RDC).

Cette instruction a été donnée, après avoir constaté que bon nombre d'établissements d'enseignements supérieurs fixent chacun sa rentrée, sans se référer aux directives officielles. Un comportement qui crée l'anarchie totale et ne favorise pas l'égalité des chances aux étudiants.

Le Président de la république a demandé au ministre de l'Enseignement Supérieur et Universitaire, de prendre des sanctions strictes contre les institutions qui ne respecteront pas des mesures données par le ministère de tutelle.

Un rapport d'exécution de cette

instruction est attendu incessamment par le président de la république Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Jules Tshitumbayi



LA GOUVERNEURE DE LA BCC NOTE LE MAINTIEN DE LA STABILITÉ SUR LES PRINCIPAUX MARCHÉS DES BIENS ET SERVICES

La onzième réunion du Conseil des ministres qu'a présidée le Chef de l'État Félix Tshisekedi, le vendredi 30 août dernier à la Cité de l'Union africaine, a mis un accent sur l'évolution de la situation récente sur le marché de change ainsi que des biens et services. À ce sujet, la gouverneure de la Banque centrale du Congo, Marie-France Malangu Kabedi, a indiqué que la quatrième semaine d'août sous examen, a été marquée par le maintien de la stabilité sur les principaux marchés des biens et services.

Selon la gouverneure, l'inflation a ralenti, se situant à 0,147% contre 0,176% la semaine précédente. En ce qui concerne le taux de change, au 23 août 2024, le Franc Congolais s'est apprécié de 1,70% en rythme hebdomadaire, situant le taux à 2.795,35 CDF le dollar américain sur le marché interbancaire.

"Au parallèle, le taux s'est établi à 2.870,32 CDF, enregistrant une dépréciation de 1,0% par rapport à la semaine précédente", a-t-elle martelé.

Quant à la croissance économique, le numéro 1 de la BCC a informé le Conseil que "les projections indiquent un taux

de croissance de 4,7 % en 2024, soutenu principalement par le secteur minier", rapporte le compte-rendu du porte-parole du Gouvernement, Patrick Muyaya.

Par ailleurs, considérant les facteurs de risques externes et internes, Mme Malangu Kabedi a recommandé : la poursuite de la coordination des politiques monétaire et budgétaire dans le but de réduire progressivement les pressions exercées par la liquidité excédentaire sur le taux de change et l'inflation ; le maintien d'une rigueur budgétaire favorisant l'accumulation de marges de trésorerie ; la mise en œuvre de mesures de dédollarisation visant à stimuler la préférence pour la monnaie nationale ; et,

la mise en œuvre des actions de politiques sectorielles pouvant soutenir la diversification de l'économie.

En outre, il est attendu une hausse du PIB réel de 4,8% en 2024, cette croissance sera soutenue par le secteur primaire, à travers le dynamisme des industries extractives. Ayant pris acte de la note d'information, le gouvernement congolais a recommandé notamment le maintien des mesures de stabilisation et le suivi rapproché des facteurs susceptibles de perturber le cadre macroéconomique, le renforcement de la coordination des politiques monétaires et budgétaires, et la poursuite de l'orientation restrictive de la politique monétaire.

Pitshou Makwela



UNE CONFRONTATION RDC VS RWANDA A LA COUR INTERNATIONALE DE L'EAC



Lors de la onzième réunion du conseil des ministres du vendredi 30 août 2024, le secteur de la justice a présenté une importante note d'information.

En l'absence du ministre d'État et ministre de la justice et garde des sceaux, le ministre de la communication et médias a présenté au conseil des ministres, au nom de son collègue de la justice, la note d'information du secteur de la justice.

Cette note était axée sur les enjeux du contentieux international et l'ouverture de l'action judiciaire à l'international suite à la saisine de la République Démocratique du Congo (RDC) contre le Rwanda devant la Cour des États de la communauté de l'Afrique de l'Est (EAC).

Le Président Félix Tshisekedi a conçu l'idée de la création d'un front judiciaire international

pour défendre la souveraineté et l'intégrité de la RDC ainsi que les intérêts économiques de son pays.

Dans cette optique, le ministre de la justice de la RDC a effectué une campagne d'explication du bienfondé de cette démarche, à Paris, Bruxelles, Washington et Arusha, en Tanzanie (siège de l'EAC). Et la suite réservée à cette démarche est que le 26 septembre 2024 s'ouvrira l'audience publique de la Cour internationale de justice de l'EAC pour l'examen de la requête de la République Démocratique du Congo contre son belliqueux voisin, le Rwanda. Le conseil en a pris acte.

Guillaume Modimola Myande



MESURES CONSERVATOIRES À PRENDRE DANS LES ZONES OCCUPÉES PAR LES GROUPES ARMÉS ET LE M23/ RDF

Le ministre d'État, ministre des Affaires Foncières a proposé au gouvernement les mesures conservatoires à prendre dans les zones occupées par M23/RDF.

C'était le vendredi 30 Août 2024, que le patron des affaires foncières a informé le conseil des ministres d'une série des mesures à prendre dans toutes les parties de la RDC occupées par le M23 supplétifs du Rwanda.

Ces mesures consistent notamment à sauvegarder l'intégralité du territoire national, à protéger le patrimoine foncier et immobilier des particuliers et des communautés locales en déplacement pendant cette période de guerre. Les mesures visent également à protéger à garantir les droits régulièrement acquis et enregistrés contre toute forme de spoliation.

Le ministre s'est référé à la loi no 73021 du 20 juillet 1973 tel que modifiée et complétée par la loi no 800008 du 18 juillet 1980.

Cette loi porte régime général des biens, régime foncier et immobilier et régime de sûreté.

Elle est regroupée en 5 parties à savoir :

(I). Régime général des biens, portant dispositions sur la division des biens, sur la propriété et les différentes manières dont on acquiert la propriété;

(II). Régime foncier et immobilier, portant dispositions sur le régime foncier, la gestion du domaine foncier privé de l'Etat, le régime des droits immobiliers;

(III). Établissement et transmission des concessions et des droits immobiliers, portant dispositions sur les certificats d'enregistrements, les conditions et les formes de mutation des droits de propriété, sur les oppositions au droit du propriétaire ou du concessionnaire, sur le remplacement des certificats ;

(IV). Régime des sûretés, portant dispositions sur les privilèges et hypothèques, sur le gage et le cautionnement ;

(V). Dispositions transitoires et finales.

Le conseil a pris acte de toutes ses informations.

Jules Tshitumbayi



DOUDOU FWAMBA SOLLICITE L'IMPLICATION DU GOUVERNEMENT POUR MOBILISER 2,5 MILLIARDS USD GRÂCE À LA FEC ET À LA RST

Le ministre des Finances Doudou Fwamba a, au cours de la 11ème réunion du Conseil des ministres présidée le vendredi 30 août 2024 par le Chef de l'État Félix Tshisekedi, informé les membres du Conseil des ministres de la visite prochaine du staff du Fonds Monétaire International (FMI) en République Démocratique du Congo, dans le cadre de la préparation d'un nouveau programme soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC) et d'un programme au titre de la Facilité pour la Résilience et la Durabilité (RST).

Lors de son intervention, le ministre des Finances a indiqué qu'à travers ces deux programmes, le gouvernement pourrait mobiliser jusqu'à 2,5 milliards de dollars américains, répartis en 1,5 milliard de dollars sur trois ans au titre de la FEC et 1 milliard de dollars pour la RST.

"La mobilisation de la RST reste conditionnée à l'existence préalable d'un programme FEC. Ainsi, une mission de l'équipe RDC du FMI séjournera à Kinshasa à partir du mois de septembre 2024 pour collecter les données nécessaires à la négociation de ces deux programmes qui pour-

rait intervenir en novembre prochain, immédiatement après les Assemblées annuelles du FMI et du Groupe de la Banque mondiale. Cette mission sera conduite par Monsieur Calixte Ahokossi, conformément à l'agenda d'activités qui a été expliqué", rapporte le compte-rendu de la 11e réunion du Conseil des ministres, lu par le porte-parole du gouvernement.

Pour ce faire, le ministre des Finances a sollicité la disponibilité et l'implication des membres du gouvernement concernés pour recevoir cette mission et mettre à sa disposition les informations nécessaires à la préparation des négociations de ces deux programmes.

Rappelons que dans sa communication, lors de la dixième réunion du Conseil des ministres tenue vendredi 23 août 2024, le Président de la République, Félix Tshisekedi, avait donné des instructions au gouvernement pour engager "formellement" la RDC dans un nouveau programme avec cette institution de Bretton Woods. Cela fait suite à l'achèvement de la sixième et dernière revue du programme économique conclu en 2021 entre la RDC et

le Fonds Monétaire International (FMI), soutenu par la Facilité Élargie de Crédit (FEC).

Le précédent programme triennal, doté de 1,5 milliard USD, a principalement visé le renforcement budgétaire, l'augmentation des recettes, l'amélioration du cadre monétaire, ainsi que la gouvernance et la transparence économique.

Selon le gouvernement de la RDC, ces efforts ont permis de sécuriser un appui à la balance des paiements de 2,25 milliards de dollars, augmentant ainsi les réserves nationales, et un appui budgétaire additionnel de 1,5 milliard de dollars, cofinancé par la Banque mondiale.

Ces mesures ont renouvelé la confiance des institutions financières internationales, permettant à la RDC de recevoir des aides budgétaires après plus de quinze ans sans soutien financier externe. Cette dynamique positive est perçue comme un signal fort pour les investisseurs nationaux et internationaux, soulignant l'engagement du gouvernement dans un programme de réformes soutenu.

Christian Kusema

L'ÉPIDÉMIE MPOX FAIT DÉJÀ ÉTAT DE 18.839 CAS SUSPECTS

La septième note d'information à la réunion du Conseil des ministres du vendredi 29 Août 2024 était consacrée à la situation épidémiologique sévissant en République Démocratique du Congo (RDC). Le ministre de la Santé, Hygiène et Prévoyance Sociale Roger Kamba a présenté aux membres du gouvernement les statistiques de l'épidémie MPOX, qui connaît déjà un cumul de 18 839 cas suspects.

Dans ce cumul de 18 839 cas suspect, sont inclus 4.874 cas confirmés de cette épidémie; 3.456 guéris et 621 décès, soit une létalité de 3,3% de morts.

Le patron de la Santé indique que plusieurs actions ont été menées pour assurer une riposte conséquente; dont, l'arrivée attendue des vaccins, les contrôles aux frontières, le renforcement de la sensibilisation et aussi la prise en charge gratuite et efficace des cas confirmés.

La question sur la rentrée scolaire pour l'année 2024 - 2025 a été également évoquée. Selon les experts nationaux et étrangers qui se réunissent hebdomadairement autour du ministre de la santé Publique, il s'avère qu'il n'y a pas eu de raison pour envisager le report de la rentrée scolaire.

À cet effet, il est recommandé aux écoles, aux parents et aux élèves

d'observer les mesures barrières.

La RDC dispose à ce jour de plus de 15 000 kits de médicaments permettant d'assurer la prise en charge totale des malades identifiés de MPOX. Il faudra savoir que cette épidémie mortelle est bien contenue en République Démocratique du Congo, au regard de toutes les dispositions prises pour sa riposte.

La situation sanitaire liée au Choléra a également fait l'objet de la note d'information présentée au Conseil qui en a pris acte.

Rachel Futu



AFFAIRE FARINE DE MAÏS CONTAMINÉE À L'AFLOATOXINE: LE GOUVERNEMENT PREND DES MESURE URGENTES.

La menace a été confirmée et les différentes marques de fabrique et de commerce de la farine contaminée ont été identifiées.

C'est ce qu'a fait savoir le ministre du commerce extérieur aux membres du gouvernement lors de la 11^{ème} réunion du conseil des ministres du Vendredi 30 août 2024 présidée par le Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo.

Jean Lucien Busa dit avoir eu des échanges directs sur la question notamment avec son homologue zambien et des conclusions de la commission sanitaire et phytosanitaire dirigée par le secrétaire général au commerce extérieur.

Les marques de fabrique et de commerce de la farine contaminée sont:

- Africa Milling ;
- Roller meal and breakfast
- Farm flud super dog meal
- Continental Milling
- Shabco Milling
- Girad Milling
- Busu Milling
- Star Milling

Ainsi, afin de parer à toute éventualité, le gouvernement a pris, en urgence, quelques mesures

préventives pour protéger la population congolaise du danger. Il s'agit, entre autres, de:

1. L'interdiction d'entrée sur le territoire national de la farine de maïs des marques de fabrique et de commerce précitées
2. L'interdiction sur l'ensemble du territoire national de la consommation, la commercialisation et la distribution de la farine de maïs des marques précitées
3. Le retraçage de l'existant de ces produits et leur retrait dans le circuit du commerce national
4. Des sanctions exemplaires de tout cas d'importation frauduleuse sur le territoire national de la farine susvisée, allant de la saisie à la destruction aux frais du contrevenant.

Au ministre de poursuivre que d'autres mesures à moyen et long terme ont été prises dans le cadre de la menace, le nouveau comportement de la population et des opérateurs économiques après la première annonce des mesures préventives.

Le conseil en a pris acte.

Guylain Kabalundi



JEAN-PIERRE TSHIMANGA A FAIT LE RAPPORT DE LA 3^{ème} SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'ORGANISATION DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE DES LACS ÉDOUARD ET ALBERT (OPA-LEA)



Lors de la 11^{ème} réunion du Conseil des ministres, le ministre de la Pêche et Élevages Jean-Pierre Tshimanga Bwana a fait le rapport des travaux de la troisième session ordinaire du Conseil des Ministres de l'organisation de la Pêche et de l'Aquaculture des Lacs Édouard et Albert (OPA-LEA) RDC-OU-GANDA qui se sont déroulés à Kinshasa du 19 au 22 août 2024.

En effet, cette organisation veut promouvoir une utilisation équitable et raisonnable des pêcheries et d'autres ressources naturelles sans incidences négatives sur ces ressources et leur environnement ou écosystème ; promouvoir

l'harmonisation de la législation, des politiques, des normes et procédures relatives à la pêche, à l'aquaculture et aux ressources; protéger la biodiversité des pêcheries et des autres ressources naturelles ; prévenir les effets néfastes sur l'écosystème aquatique, etc.

Il s'agit également de traiter des activités liées aux pêches et aux autres ressources naturelles pertinentes susceptibles d'avoir des effets transfrontaliers négatifs ; promouvoir les avantages continus pour les communautés vivant de la pêche, de l'aquaculture et d'autres ressources naturelles par l'éducation, la sensibilisation, la sûreté, la sécurité, la réduction ou l'élimination des conflits dus à ces ressources, le cas échéant, assurer la gestion partagée ; et enfin mettre en œuvre pleinement et de bonne foi l'accord bilatéral tout en respectant la souveraineté de chaque pays.

Le compte-rendu du conseil précise que : " Les résolutions prises prévoient respectivement : la gestion harmonieuse des ressources halieutiques partagées par les deux États ; la protection des pêcheries et des autres res-

sources naturelles des bassins des lacs Édouard et Albert ; la cessation immédiate des arrestations arbitraires des pêcheurs et pisciculteurs congolais et ougandais ; la création des mécanismes de règlements des conflits entre pêcheurs et pisciculteurs Congolais et Ougandais; l'organisation des patrouilles mixtes pour la surveillance des activités de pêche et d'aquaculture dans les lacs Édouard et Albert ; la sensibilisation des communautés pour la non-utilisation des engins et techniques de pêche prohibés ; la production des statistiques de pêche et d'aquaculture dans les deux États Membres de l'OPA-LEA ; la tenue d'un Conseil des Ministres extraordinaire à Kampala au mois de mars 2025 ".

À l'issue de cette session du Conseil des ministres, la Présidence de l'organisation de l'OPA-LEA est revenue à la République Démocratique du Congo par son Ministre de la Pêche et de l'Élevage.

Le Conseil a pris acte de ce Rapport.

Sandra Mbombo

LE GOUVERNEMENT A EXAMINÉ ET ADOPTÉ QUATRE DOSSIERS DANS LES SECTEURS DU TOURISME, DU PORTEFEUILLE, DES FINANCES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



par le ministre des Finances, est relatif aux mesures de soutien aux entreprises et populations se trouvant dans les provinces victimes de l'agression rwandaise. Le ministre a indiqué que la batterie des mesures proposées pour une durée de 12 mois s'adosse à celles prises auparavant dans le cadre de la lutte contre la vie chère et visent à assouplir davantage les charges fiscales des entreprises des provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema et celles de la Grande Orientale et à leur offrir des facilités en matières fiscales, douanières et parafiscales.

Quatre dossiers, présentés par différents ministres, ont été débattus et délibérés à la dernière réunion du gouvernement présidée par le Chef de l'Etat le 30 aout dernier.

Le premier, présenté par le ministre d'Etat en charge de l'Aménagement du Territoire, concerne la formalisation du Group on Earth Observations-group sur l'Observation de la Terre (GEO RDC) et la mise en place d'un GEOportail. Le ministre a motivé la nécessité d'un cadre juridique solide pour la gestion des données géospatiales en vue d'assurer une coordination efficace entre les dif-

férentes politiques sectorielles en matière d'observation de la Terre. D'où, la création d'un service public dénommé « GEO RDC ».

Parlant du local content, il a soutenu la participation des acteurs locaux et la valorisation des compétences nationales afin d'utiliser de manière autonome les technologies liées à l'observation de la Terre. La maîtrise nationale des données géospatiales reste une question de souveraineté garantie pour prévenir tout risque d'appropriation illégitime par des acteurs étrangers.

Le deuxième dossier, évoqué

Au nombre des mesures proposées figurent la suspension des missions de contrôle sur place pour une durée de 12 mois au niveau national et provincial, les facilités de paiement par échelonnement pour une durée de 12 mois des impôts et taxes établis par les Administrations et le recours aux déclarations incomplètes ou provisoires pour le dédouanement des marchandises importées dans le cadre de l'aide humanitaire.

Par ailleurs, le ministre du Portefeuille a de son côté soumis au Conseil le dossier lié au profil des mandataires publics. Selon lui, il est indispensable que les manda-

taires publics puissent disposer des compétences particulières et spécifiques en vue d'assumer avec professionnalisme et circonspection les fonctions qui leur sont confiées.

Évoquant les critères d'ordre général, lesquels se conforment aux dispositions de la Loi n°08/°10 du 07 juillet 2008 fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du Portefeuille de l'Etat, le ministre a cité les qualifications académiques, l'esprit stratégique, les valeurs morales et éthiques, l'expérience en finances et audit, la connaissance de lois et de la gouvernance d'entreprise, l'ouverture internationale et l'expérience professionnelle.

Enfin, le ministre du Tourisme a saisi le Conseil de la tenue du Forum de validation de la Politique Nationale du Tourisme du 10 au 12 septembre 2024. Il a indiqué que l'objectif majeur du Forum consiste à fédérer les énergies des différentes parties prenantes de la chaîne des valeurs du tourisme, en vue de réfléchir et de mettre en place les mécanismes d'enrichissement et de validation de la Politique Nationale du Tourisme.

De ce fait, la politique nationale du Tourisme se donne comme ambition de créer un cadre stratégique d'orientation pour l'accroissement des investissements touristiques notamment l'augmentation des capacités d'hébergement, d'améliorer les

infrastructures d'accès aux sites touristiques, de contribuer à la création d'emplois additionnels grâce aux investissements à réaliser sur toute la chaîne de valeurs touristiques avec l'aménagement des diverses structures touristiques notamment par la création des villages touristiques et d'accroître sensiblement les recettes annuelles en devises à mobiliser dans ce secteur.

Après débats et délibérations, ces quatre dossiers ont été adoptés par le Conseil.

Carol Lumingu



EXAMEN ET ADOPTION DE TEXTES PORTANT SUR LA FONCTION PUBLIQUE, L'ÉTAT DE SIÈGE ET LA CULTURE



1. Fonction publique En vue de se conformer aux normes internationales régissant les caisses de sécurité sociale, le vice-Premier ministre, ministre de la Fonction publique, Modernisation de l'Administration et Modernisation du Service Public a, lors du 11ème Conseil des ministres du vendredi 30 septembre présidé par le Chef de l'État à la cité de l'Union africaine, soumis au Conseil le projet de Décret modifiant et complétant le Décret n°15/031 du 14 décembre 2015 portant création, organisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale des Agents Publics de l'État (CNSSAP).

Ce projet de Décret intègre dans la structure de la CNSSAP un Conseil d'Administration de quatorze (14) membres, en raison de sept (7) représentants de l'État-employeur et de sept (7)

représentants des Agents assujettis.

Après débats et délibération, ce projet de Décret a été adopté.

2. État de siège

Au nom de son homologue en charge de la Justice et Garde des Sceaux en mission, le Ministre de la Communication et Médias a présenté un projet d'Ordonnance-Loi autorisant la prorogation de l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu pour une période de de 15 jours prenant cours le 09 septembre 2024.

Après débats et délibération, le Conseil a adopté ce projet d'Ordonnance-Loi.

3. Culture Cette 11ème réunion ordinaire du Conseil des ministres

a été l'occasion pour le ministre de la Culture, Arts et Patrimoine de présenter un projet de Loi portant principes fondamentaux relatifs à la culture et aux arts dans notre pays.

Se conformant aux normes internationales et prenant en compte la valorisation de l'identité culturelle de la RDC dans sa diversité et la protection artistique, ce texte fixe les principes fondamentaux, notamment sur le financement du secteur de la culture, sur la protection et la promotion des langues nationales et locales, sur la politique de restitution des biens culturels exportés illicitement à l'étranger, sur l'économie de la culture et sur la promotion des arts.

La patronne du secteur de la culture a conclu en relevant que ce projet de Loi qui repose sur plusieurs axes stratégiques, vise à placer la culture au centre des enjeux sociétaux nationaux en créant des synergies avec d'autres secteurs afin de générer des emplois, de jouer son rôle dans le développement économique, de faciliter l'inclusion de certaines catégories de la population et de pacifier les relations intercommunautaires.

Après débats et délibération, le Conseil a adopté ce projet de Loi.

Bernard Tshishimbi

LA SEMAINE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Les adieux de l'ambassadeur de France au Chef de l'État

Au terme d'une mission de 3 ans en République démocratique du Congo, l'ambassadeur de France Brunot Aubert est allé dire ses adieux au Président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo qui l'a reçu à la cité de l'Union africaine.

Le diplomate français a présenté un bilan positif des relations bilatérales entre la France et la RDC durant son mandat à Kinshasa.

Le Chef de l'État et son hôte ont par ailleurs regretté l'incident

dont ont été victimes deux diplomates français le 23 août dernier à la suite d'un conflit foncier ayant entraîné une intrusion dans une emprise française.

Le Président de la République a condamné ces actes portant atteinte aux conventions internationales concernant la protection des diplomates. Il a rassuré que les auteurs ont déjà été interpellés.

Le Chef de l'État reçoit une délégation de l'Internationale socialiste .

Une délégation de l'Internation-

ale socialiste conduite par l'ancien premier ministre du Tchad Saleh Ketzabo a été reçue à la cité de l'Union africaine par le Président de la République Félix-Antoin Tshisekedi Tshilombo.

"Nous sommes venus présenter les félicitations de l'Internationale socialiste pour sa réélection à la tête de la RDC et lui exprimer le soutien de notre mouvement ", a déclaré Ketzabo.

L'Internationale socialiste est une organisation internationale regroupant des partis politiques so-



cialistes, sociaux et démocrates. L'Union pour la démocratie et le progrès social est membre de l'Internationale socialiste.

Le Chef de l'État s'entretient avec le directeur général de l'OMS

Face à la maladie de MPOX et d'autres urgences sanitaires, la République démocratique du Congo bénéficie du soutien de l'OMS et d'autres organisations internationales.

Le ministre de la Santé Roger Kamba l'a déclaré.

Il a conduit auprès du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, le directeur général de l'organisation mondiale de la Santé, Tedros Adhanom, qui venait de Brazzaville en République du Congo où il a présidé la réunion du comité régional de l'OMS.

Les échanges avec le Chef de l'État ont porté sur les voies et moyens de travailler ensemble pour arrêter la maladie de Mpox.

Le directeur général de l'OMS a salué l'implication et l'engagement du Président Félix Tshisekedi.

Le Chef de l'État reçoit les délégations de CDC Africa et de la Fondation Bill et Méline Gates

Le ministre de la Santé Roger Kamba a conduit auprès du Prési-



dent de la République les délégations de CDC Africa et de la Fondation Bill et Méline Gates.

Tour à tour le ministre de la Santé, le directeur général du Centre africain de contrôle et de prévention des maladies Jean Kaseya et le président de la Fondation Bill et Méline Gates se sont réjouis d'annoncer les bonnes nouvelles relatives à la maîtrise et l'éradication de la poliomyélite, la rougeole et la varicelle en RDC.

Ils sont venus faire le rapport au Chef de l'État sur l'état de ces maladies infantiles au pays.

L'inauguration de l'usine de production de boissons Pepsi à Maluku.

Kinshasa est doté d'une usine de production de boissons Pepsi de renommée internationale.

Varun Drc Pepsi a été inaugurée le samedi 31 août par le Président

de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, qui a effectué le déplacement de cette commune périphérique de la ville de Kinshasa.

Il s'agit d'un important investissement du Varun Drc Pepsi qui se chiffre à des millions de dollars américains. L'implantation de l'usine de Pepsi s'inscrit dans la vision du Président Félix Tshisekedi sur l'industrialisation des villes et provinces de la RDC avec comme retombées heureuses, la création de milliers d'emplois.

L'usine Pepsi RDC a la capacité de production de 1.2 millions de bouteilles par jour sous licence et contrôle des responsables Pepsi de New-York.

L'usine de Maluku devrait générer plus de 500 emplois directs.

Pierre Kibambe Somwe

LA REVUE DE PRESSE THEMATIQUE

LE 9EME SOMMET CHINE-AFRIQUE À BEIJING (CHINE)

ACP informe : « Le forum RDC-Chine clôturé sous le signe du renforcement des relations économiques ».

Le premier Forum RDC-Chine tenu du 2 au 3 août 2024 à Beijing, capitale chinoise, s'est clôturé mardi sous le signe du renforcement des relations économiques entre les deux États, a appris, le bulletin quotidien de source officielle.

LA REFERENCE PLUS signale que les exportations de la Chine vers la RDC augmentent de 36,7% en moyenne.

C'est ce qu'a indiqué le ministre du Commerce extérieur lors de l'ouverture lundi à Beijing en Chine du Forum économique RDC-Chine.

FORUM DES AS rapporte : « Reçu en tête-à-tête par son homologue chinois : Félix Tshisekedi réitère officiellement son invitation à Xi Jinping à visiter la RDC ».

Le Président Félix Tshisekedi a eu un entretien hier lundi 2 septembre avec son homologue chinois Xi Jinping et leurs délégations restreintes sur des sujets d'intérêt commun parmi lesquels



la coopération bilatérale, le partenariat commercial, les relations diplomatiques et la sécurité.

De même, **LA TEMPETE DES TROPIQUES** revient :

« Coopération, diplomatie et sécurité au centre des échanges entre Félix Tshisekedi et Xi Jinping ».

Le Chef de l'État congolais a exprimé la reconnaissance de son pays pour le soutien continu de la Chine au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies notamment pour garantir le respect de notre souveraineté et la stabilité dans la région des Grands Lacs...

Enfin, **LE PHARE** écrit :

« Coopération, diplomatie et sécurité au centre des échanges entre les Présidents Félix Tshisekedi et Xi Jinping ».

En prélude au Forum sur la coopération Chine-Afrique

(FOCAC 2024), le Président Félix Tshisekedi a eu hier lundi, à Beijing, en Chine, un entretien avec son homologue chinois Xi Jinping et leurs délégations restreintes sur des sujets d'intérêt commun parmi lesquels la coopération bilatérale, le partenariat commercial, les relations diplomatiques et la sécurité.

Le Chef de l'État a exprimé la reconnaissance de la RDC « pour le soutien continu de la Chine au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies notamment pour garantir le respect de notre souveraineté et la stabilité dans la région des Grands Lacs ».

Il a particulièrement salué l'influence de la Chine sur la levée de l'embargo sur l'achat des armes qui frappait la RDC alors qu'elle est injustement agressée par le Rwanda et les terroristes du M23.
Pitshou Makwela

LA JUSTICE, LA GRANDE MALADE DE LA RÉPUBLIQUE

L'immense République Démocratique du Congo a besoin pour son décollage de la paix et surtout d'une justice équitable pour tous. C'est aussi le combat des membres du gouvernement désignés dans ce secteur à qui l'on a assigné cette lourde mission.

Mais les poches de résistance continuent à étouffer cette volonté manifeste des autorités étatiques. On en veut pour preuve cette tentative d'évasion à la prison Centrale de Makala avec comme conséquence tragique la mort de près de 129 détenus.

Cet événement macabre jette dans la population kinoise une psychose en renforçant le sentiment d'insécurité dans la capitale. Le ministre de la Justice pointe du doigt les magistrats qui selon ses dires seraient les premiers responsables de ces actes horribles à cause de leurs manquements graves dans l'exercice de leurs fonctions.

Le ministre d'État à la Justice, Constant Muntamba «déterre chaque jour» des cadavres dont notamment les détournements des fonds publics pour les prisons (frais de fonctionnement, de réfection, de construction de

nouvelles maisons d'arrêt, etc.). Des projets de modernisation et de construction de lieux carcéraux dernier cri ont été proposés. Ils sont restés lettre morte pourtant approuvés et encouragés par le Chef de l'État.

La situation carcérale déplorable avec les disfonctionnements du système judiciaires sont les causes principales de ce drame.

En attendant les résultats des enquêtes pour que les coupables soient sévèrement punis, les observateurs avertis dénoncent la complicité des gardiens des centres pénitentiaires dans leur ensemble.

En effet, comment peut-on expliquer qu'un prisonnier puisse détenir à son aise un téléphone portable dont le compte est régulièrement crédité ! Ce mouvement de masse n'est pas anodin. Une planification a été faite au préalable et la concrétisation a failli réussir n'eût été la réaction rapide et efficace des forces de l'ordre.

Les prisons au Congo doivent être désengorgées et modernisées. Autant d'interrogations qui taraudent les esprits. Où ces personnes incarcérées privées de

tout confort ont pu se procurer du matériel pour casser un mur supposé solide sous la pluie ? À la justice de faire son travail pour éviter au pays ce genre de bévue. Certains remplissent ces milieux carcéraux pour des faits mineurs mais y restent des années durant, sans jugement. D'autres, des criminels patentés sont incarcérés aux côtés des voleurs de chemises, de bonbons, etc. faute des places dans des cellules appropriées.

La Justice congolaise est malade, très malade au point que les métiers de juge, de magistrat et d'avocat perdent leur noblesse et leur crédibilité en RDC.

Des opérations « mains propres » sont nécessaires. Dernier exemple en date, le déguerpissement de diplomates français dans une résidence jouissant de l'extra-territorialité et protégée par les Conventions de Vienne et de Genève illustre à suffisance le mal profond de la Justice congolaise.

Avocats et magistrats impliqués dans cette sale affaire ont jeté l'opprobre sur le pays et ont terni davantage l'image de la justice. Un sursaut national est nécessaire !

Mazé Muakumanya

Érik Nyindu Kibambe
Directeur de la Cellule
de Communication

Giscard Kusema
Directeur-Adjoint

Bernard TSHISHIMBI
Coordonnateur LPDA

Journalistes:

Chris Mumpakani
Christian Kusema
Sandra Mbombo
Guillaume Modimola
Blandine Nzovo
Jules Tshitumbayi
Pitshou Makwela
Rachel Futu
Fanny Kikufi
Aminata Kasa
Carol Lumingo
Pierre Kibambe
Maze Muakumanya
Julie Tshienda
Guylain Kabalundi
Carole Tshimanga
Marie Josée Missia

Photographes:

Michel Katompa
Thierry Tshilobo
Prince Awebema
Anta Munoki
Bobette Amuli
Didier Malongo
Omar Asoko
Roger Matutilla
Patrick Nkusu
Papy Kasongo
Steve Nkyungu

Designer:

Serge Muanza Binsoum



LPDA
CHEZ VOUS



**Copyright Cellule de Communication
Présidentielle AOÛT 2024**
